

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 553

9 juin 2005

SOMMAIRE

Aquilon S.A.H., Luxembourg	26543	Isline Holding S.A., Luxembourg	26542
Azzurri Internazionale Holding S.A., Luxembourg	26539	Leisure Holding S.A., Luxembourg	26543
Banque de Luxembourg S.A., Luxembourg	26497	Luxnor Holding S.A., Luxembourg	26540
Bioimplamed S.A., Perlé	26533	M.R.I. Investments S.A.H., Luxembourg	26538
C6Med, S.à r.l., Luxembourg	26523	Marroni Finances Holding S.A., Luxembourg	26539
Caves St. Martin S.A., Remich	26537	Metagest S.A.H., Luxembourg	26540
Centauro Management S.A., Luxembourg	26541	Mori Holding S.A., Luxembourg	26541
Cognis Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	26513	Munic Finance S.A., Luxembourg	26505
Cosminvest S.A., Strassen	26538	Munic Finance S.A., Luxembourg	26511
E Oppenheimer & Son Holdings Limited S.A., Luxembourg	26498	O.M.C., Overseas Management Corporation S.A., Luxembourg	26540
Elary International S.A., Luxembourg	26540	Oblò, S.à r.l., Luxembourg	26536
Euroinvest (Poland 1), S.à r.l., Luxembourg	26512	Palazzo Luxembourg S.A., Luxembourg	26498
Euroinvest (Czech 2), S.à r.l., Luxembourg	26544	Parafin Holding S.A., Luxembourg	26542
Explor Holding S.A., Luxembourg	26538	Polowanie S.A.H., Luxembourg	26543
Flanders International S.A.H., Luxembourg	26543	Promotion Immobilière Internationale S.A.H., Luxembourg	26541
FT HedgeSelection	26498	Rakham Finance S.A.H., Luxembourg	26544
Hugkazko Holding S.A., Luxembourg	26530	San Investment S.A., Luxembourg	26499
Hydrosol S.A.H., Luxembourg	26542	San Investment S.A., Luxembourg	26504
Industrial Properties S.A.H., Luxembourg	26537	ST Maxime Investments, S.à r.l., Luxembourg	26519
Investissements Immobiliers Européens S.A., Luxembourg	26513	TBA Trust Board Associates S.A., Luxembourg	26538
		Tecanox Holding S.A., Luxembourg	26539

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.310.

Délégation de la gestion journalière

Annuler la délégation de Monsieur Mario Keller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

E. Planchard

Membre du Comité de Direction

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015735.3/007/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

PALAZZO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 63.407.

La soussignée atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2004 et après réception de la résignation du Commissaire aux Comptes précédent à effet du 31 décembre 2004:

- a été nommée Commissaire aux Comptes la société ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES, S.à r.l., anc. METRAXIS, S.à r.l., RCS Luxembourg Section B N° 88.781, avec siège social 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, à effet du 1^{er} janvier 2005;

- la nomination susmentionnée remplace avec décharge entière et définitive EUROLUX MANAGEMENT S.A.;

- le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, à effet du 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 23 décembre 2004.

PALAZZO LUXEMBOURG S.A.

W. J. Van de Graaf

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01377. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012626.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

FT HedgeSelection, Fonds Commun de Placement.

Änderung des Verwaltungsreglements

Die Verwaltungsgesellschaft hat mit Zustimmung der Depotbank § 4 Abs. 4 a) des Verwaltungsreglements wie folgt geändert sowie § 6 Abs. 5 zugefügt:

§ 4 Abs. 4 a): Wertpapierleerverkäufe oder der Verkauf von Call-Optionen auf Vermögensgegenstände für Rechnung des Teilfondsvermögens sind nicht zulässig.

§ 6 Abs. 5: Die Anteile werden unverzüglich nach Eingang des Ausgabepreises bei der Depotbank im Auftrag der Verwaltungsgesellschaft von der Depotbank zugeteilt und dem Anteilinhaber in entsprechender Höhe übertragen.

Das geänderte Verwaltungsreglements ist bei der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank sowie jeder Zahl- und Vertriebsstelle kostenlos erhältlich.

Luxemburg, 7. Juni 2005.

FRANKFURT-TRUST INVEST LUXEMBURG AG

Verwaltungsgesellschaft

M. Anell / L. Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

BHF-BANK INTERNATIONAL, Société Anonyme

Depotbank

F. Rybka / H. Neurohr

Directeur / Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01362. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046682.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

E OPPENHEIMER & SON HOLDINGS LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 82.215.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 31 janvier 2005

«Il en résulte que la démission de Monsieur C.T. Elphick a été acceptée avec regret avec effet à ce jour et que M. J.T. Wheeler a été nommé administrateur de la société avec effet à ce jour.»

Signature

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02640. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015213.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

SAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 103.300.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twentieth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. - Mr Yves Van Renterghem, companies manager, residing in L-2550 Luxembourg-Belair.
2. - CEDIMAR INTERNATIONAL Corp., with registered office at Panama, republic of Panama, hereby represented by Mr Yves Van Renterghem, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a joint stock corporation («société anonyme») which the founders declare to organize among themselves.

Name, Duration, Registered office, Purpose

Art. 1. There is formed under the name SAN INVESTMENT S.A. a joint stock company (société anonyme) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The Company is formed for an unlimited period of time. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Corporate capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 31,000.00 (thirty-one thousand euros), represented by 31 (thirty-one) shares with a nominal value of EUR 1,000.00 (one thousand euros) each, carrying one voting right in the general assembly.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

All the shares are in bearer or nominative form.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Management - Supervision

Art. 6. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors convenes as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant *replevins* with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The Company is bound by the joint signatures of two Directors or by those of any officer duly authorized by the Board of Directors or by the single signature of the day-to-day business manager in the scope of the daily management.

The first day-to-day business manager and the first chairman of the board may be appointed by the first general meeting.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Shareholders' meetings

Art. 10. The annual General Meeting is held on the first Tuesday in the month of May at 11.00 at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 11. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 12. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Business year, Allocation of profits

Art. 13. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st .

Art. 14. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors is authorized to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements and conditions prescribed by article 72-2 of the law on Commercial Companies.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 16. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

1. - CEDIMAR INTERNATIONAL Corp., one share	1
2. - Mr Yves van Renterghem, thirty shares	30
Total: thirty-one shares	31

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 31,000.- is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand and five hundred euros.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31st, 2004.

26501

Second resolution

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

Third resolution

The following are appointed Directors:

1. - Mr Yves Van Renterghem, residing at Belair, L-2550 Luxembourg, avenue du X Septembre, 2 (10th april 1965 - Gent-Belgium).
2. - Mr Daniel Van Meerbeeck, residing at L-8211 Mamer, route d'Arlon, 105 (25th may 1951 Kindu - Congo).
3. - Mr Ernest Van Turenhout, residing at L-8340 Olm, 22, boulevard Schuman (5th february 1955 Breda, The Netherlands).

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31st, 2009.

Fourth resolution

Is appointed as auditor:

The Luxembourg company COMODORO FINANCE S.A., with registered office at L-8211 Mamer, 105, route d'Arlon (B-82.387 Luxembourg).

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31st, 2009.

Fifth resolution

The address of the Company is fixed at L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

Sixth resolution

According to the right given by article 7:

- a. - the meeting appoints as first Chairman of the Board of Directors Mr Yves Van Renterghem, prenamed.
- b. - the meeting appoints as first day-to-day business manager of the corporation Mr Yves Van Renterghem, prenamed, which will be able to bound the corporation by its single signature, in the limits of the daily management as broad as possible, including all banking operations.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le vingt septembre,.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. - Monsieur Yves Van Renterghem, dirigeant de sociétés, demeurant à L-2550 Luxembourg Belair.
2. - CEDIMAR INTERNATIONAL Corp., avec siège social à Panama, République de Panama, ici représentée par Monsieur Yves Van Renterghem prédésigné, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels fondateurs ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: SAN INVESTMENT S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision

du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 31 (trente et une) actions de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

La Société peut procéder à l'acquisition de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La Société est engagée par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière ou par celle de toute personne à ce déléguée par le conseil.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en conformité avec les dispositions légales et conditions reprises à l'article 72-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. - CEDIMAR INTERNATIONAL Corp., une action	1
2. - Mr Yves van Renterghem, trente actions	30
Total: trente et une actions	31

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2004.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1. - Monsieur Yves Van Renterghem, demeurant à Belair, L-2550 Luxembourg, avenue du X Septembre, 2 (10 avril 1965 - Gent-Belgique).
2. - Monsieur Daniel Van Meerbeeck, demeurant à L-8211 Mamer, route d'Arlon, 105 (25 mai 1951 Kindu-Congo).
3. - Monsieur Ernest Van Turenhout, demeurant à L-8340 Olm, 22, boulevard Schuman (05 février 1955 Breda, Pays-Bas).

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Quatrième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

La société luxembourgeoise COMODORO FINANCE S.A., avec siège social à L-8211 Mamer, 105, route d'Arlon (B-82.387 Luxembourg).

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Cinquième résolution

L'adresse de la Société est fixée à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 7 des statuts:

1. - l'assemblée nomme en qualité de premier Président du Conseil d'Administration Monsieur Yves Van Renterghem, prénommé.
2. - l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Yves Van Renterghem, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, y compris toutes opérations bancaires.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: Y. Van Renterghem, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, vol. 145S, fol. 30, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

J. Elvinger.

(081550.3/211/312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2004.

SAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 103.300.

RECTIFYING

In the year two thousand four, on the eleventh day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear:

1. - Mr Yves Van Renterghem, companies manager, residing in L-2550 Luxembourg Belair.
2. - CEDIMAR INTERNATIONAL Corp., with registered office at Panama, republic of Panama, hereby represented by Mr Yves Van Renterghem, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.
3. - Mr Daniel Van Meerbeeck, residing at L-8211 Mamer, route d'Arlon, 105.

Acting for and on behalf of the partners owning all the shares issued by SAN INVESTMENT S.A. (the «Company»), a «société anonyme», having its registered office at L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, R.C. Luxembourg section B number 103.300.

The appearing requests the notary to act what follows:

The company has been incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on the 20th day of September, 2004, not yet published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

It results of later verifications that a material error occurred in the designation of one of the subscribers.

As a matter of fact, the designation should have been the following:

1. - Mr Yves Van Renterghem, companies manager, residing in L-2550 Luxembourg Belair, acting as subscriber and founder.
2. - Mr Daniel Van Meerbeeck, companies manager, residing at L-8211 Mamer, route d'Arlon, 105, subscriber.

And the capital has been subscribed as follows:

1. - Mr Daniel Van Meerbeeck, one share	1
2. - Mr Yves van Renterghem, thirty shares	30
Total: thirty-one shares	31

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française

L'an deux mille quatre, le onze novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

1. - Monsieur Yves Van Renterghem, dirigeant de sociétés, demeurant à L-2550 Luxembourg Belair.

2. - CEDIMAR INTERNATIONAL Corp., avec siège social à Panama, République de Panama, ici représentée par Monsieur Yves Van Renterghem prédésigné, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

3. - Monsieur Daniel Van Meerbeeck, demeurant à L-8211 Mamer, route d'Arlon, 105.

Représentant l'intégralité des actionnaires propriétaires de l'intégralité des parts sociales émises par la société SAN INVESTMENT S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, R.C. Luxembourg section B numéro 103.300.

Lesquels ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

La société a été constituée par acte du ministère du notaire soussigné en date du 20 septembre, 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans la désignation des souscripteurs.

En fait, la désignation aurait dû être la suivante:

1- Monsieur Yves Van Renterghem, dirigeant de sociétés, demeurant à L-2550 Luxembourg Belair, fondateur et souscripteur.

3.- Monsieur Daniel Van Meerbeeck, demeurant à L-8211 Mamer, route d'Arlon, 105, souscripteur.

et les actions souscrites comme suit:

1. - Mr Daniel Van Meerbeeck, une action	1
2. - Mr Yves van Renterghem, trente actions	30
Total: trente et une actions	31

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur sa demande et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Y. Van Renterghem, D. Van Meerbeeck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, vol. 145S, fol. 76, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

J. Elvinger.

(003302.2/211/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

MUNIC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 103.299.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twentieth day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. - Mr Yves Van Renterghem, companies manager, residing in L-2550 Luxembourg-Belair.

2. - CEDIMAR INTERNATIONAL Corp., with registered office at Panama, republic of Panama, hereby represented by Mr Yves Van Renterghem, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a joint stock corporation («société anonyme») which the founders declare to organize among themselves.

Name, Duration, Registered office, Purpose

Art. 1. There is formed under the name MUNIC FINANCE S.A. a joint stock company (société anonyme) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The Company is formed for an unlimited period of time. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art.3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Corporate capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at USD 40,000.00 (forty thousand U.S. Dollars), represented by 40 (forty) shares with a nominal value of USD 1,000.00 (one thousand U.S. Dollars) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The authorized capital is set at USD 2,500,000.00 (two million and five hundred thousand U.S. Dollars), which shall be represented by 2,500 (two thousand and five hundred) shares with a nominal value of USD 1,000.00 (one thousand U.S. Dollars) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Furthermore the Board of Directors is authorized, from today September 2004, date of incorporation and until the day of September 2009 included, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital.

These increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Management - Supervision

Art. 6. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors convenes as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The Company is bound by the joint signatures of two Directors or by those of any officer duly authorized by the Board of Directors or by the single signature of the day-to-day business manager in the scope of the daily management.

The first day-to-day business manager and the first chairman of the board may be appointed by the first general meeting.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Shareholders' meetings

Art. 10. The annual General Meeting is held on the first Tuesday in the month of May at 11.00 at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 11. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 12. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Business year, Allocation of profits

Art. 13. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st .

Art. 14. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors is authorized to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements and conditions prescribed by article 72-2 of the law on Commercial Companies.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 16. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

1. - CEDIMAR INTERNATIONAL Corp., ten shares	10
2. - Mr Yves van Renterghem, thirty shares	30
Total: forty shares	40

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of USD 40,000.- is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Fiscal assessment

For the purposes of the tax duty calculation, the contribution is valued at EUR 32,873 at the current European Central Bank currency rate fixed at USD 1.2168 against EUR 1.-.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand and five hundred euros.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31st, 2004.

Second resolution

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

Third resolution

The following are appointed Directors:

1. - Mr Yves Van Renterghem, residing at Belair, L-2550 Luxembourg, avenue du X Septembre, 2 (10th april 1965 - Gent-Belgium).

2. - Mr Daniel Van Meerbeeck, residing at L-8211 Mamer, route d'Arlon, 105 (25th may 1951 Kindu-Congo).

3. - Mr Ernest Van Turenhout, residing at L-8340 Olm, 22, boulevard Schuman (5th february 1955 Breda, The Netherlands).

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31st, 2009.

Fourth resolution

Is appointed as auditor:

The Luxembourg company COMODORO FINANCE S.A., with registered office at L-8211 Mamer, 105, route d'Ar-lon (B-82.387 Luxembourg).

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31st, 2009.

Fifth resolution

The address of the Company is fixed at L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

Sixth resolution

According to the right given by article 7:

- a. - the meeting appoints as first Chairman of the Board of Directors Mr Yves Van Renterghem, prenamed.
- b. - the meeting appoints as first day-to-day business manager of the corporation Mr Yves Van Renterghem, pre-named, which will be able to bound the corporation by its single signature, in the limits of the daily management as broad as possible, including all banking operations.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le vingt septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. - Monsieur Yves Van Renterghem, dirigeant de sociétés, demeurant à L-2550 Luxembourg-Belair.
2. - CEDIMAR INTERNATIONAL Corp., avec siège social à Panama, République de Panama, ici représentée par Monsieur Yves Van Renterghem prédésigné, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels fondateurs ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: MUNIC FINANCE S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à USD 40.000,- (quarante mille dollars des Etats-Unis), représenté par 40 (quarante) actions de USD 1.000,- (mille dollars des Etats-Unis) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital autorisé est fixé à USD 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis), qui sera représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions de USD 1.000,- (mille dollars des Etats-Unis) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, dès aujourd'hui septembre 2004, date de constitution, et jusqu'au septembre 2009 compris, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La Société peut procéder à l'acquisition de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La Société est engagée par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière ou par celle de toute personne à ce déléguée par le conseil.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en conformité avec les dispositions légales et conditions reprises à l'article 72-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. - CEDIMAR INTERNATIONAL Corp., dix actions	10
2. - Mr Yves van Renterghem, trente actions	30
Total: quarante actions.	40

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de USD 40.000,- se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Evaluation pro fisco

Pour les besoins du calcul des droits par l'enregistrement, l'apport est évalué à EUR 32.873 au taux de change pratiqué par la Banque Centrale Européenne, actuellement fixé à USD 1,2168 pour EUR 1,-.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2004.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1. - Monsieur Yves Van Renterghem, demeurant à Belair, L-2550 Luxembourg, avenue du X Septembre, 2 (10 avril 1965 - Gent-Belgique).
2. - Monsieur Daniel Van Meerbeeck, demeurant à L-8211 Mamer, route d'Arlon, 105 (25 mai 1951 Kindu - Congo).
3. - Monsieur Ernest Van Turenhout, demeurant à L-8340 Olm, 22, boulevard Schuman (05 février 1955 Breda, Pays-Bas).

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Quatrième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

La société luxembourgeoise COMODORO FINANCE S.A., avec siège social à L-8211 Mamer, 105, route d'Arlon (B-82.387 Luxembourg).

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Cinquième résolution

L'adresse de la Société est fixée à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 7 des statuts:

1. - l'assemblée nomme en qualité de premier Président du Conseil d'Administration Monsieur Yves Van Renterghem, prénommé.

2. - l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Yves Van Renterghem, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, y compris toutes opérations bancaires.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: Y. Van Renterghem, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, vol. 149S, fol. 30, case 2. - Reçu 329,71 euros.

Le receveur (signé): J. Muller

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

J. Elvinger.

(081548.3/211/348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2004.

MUNIC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 103.299.

RECTIFYING

In the year two thousand four, on the eleventh day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear:

1. - Mr Yves Van Renterghem, companies manager, residing in L-2550 Luxembourg-Belair.

2. - CEDIMAR INTERNATIONAL Corp., with registered office at Panama, republic of Panama, hereby represented by Mr Yves Van Renterghem, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

3. - Mr Daniel Van Meerbeeck, residing at L-8211 Mamer, route d'Arlon, 105.

Acting for and on behalf of the partners owning all the shares issued by MUNIC FINANCE S.A. (the «Company»), a «société anonyme», having its registered office at L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, R.C. Luxembourg section B number 103.299.

The appearing requests the notary to act what follows:

The company has been incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on the 20th day of September, 2004, not yet published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

It results of later verifications that a material error occurred in the designation of one of the subscribers.

As a matter of fact, the designation should have been the following:

1. - Mr Yves Van Renterghem, companies manager, residing in L-2550 Luxembourg-Belair, acting as subscriber and founder.

2. - Mr Daniel Van Meerbeeck, companies manager, residing at L-8211 Mamer, route d'Arlon, 105, subscriber.

And the capital has been subscribed as follows:

1. - Mr Daniel Van Meerbeeck, one share	1
2. - Mr Yves van Renterghem, thirty shares	30
Total: thirty-one shares	31

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française

L'an deux mille quatre, le onze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

1. - Monsieur Yves Van Renterghem, dirigeant de sociétés, demeurant à L-2550 Luxembourg-Belair.
2. - CEDIMAR INTERNATIONAL Corp., avec siège social à Panama, République de Panama, ici représentée par Monsieur Yves Van Renterghem prédésigné, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.
3. - Monsieur Daniel Van Meerbeeck, demeurant à L-8211 Mamer, route d'Arlon, 105.

Représentant l'intégralité des actionnaires propriétaires de l'intégralité des parts sociales émises par la société MUNIC FINANCE S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, R.C. Luxembourg section B numéro 103.299.

Lesquels ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

La société a été constituée par acte du ministère du notaire soussigné en date du 20 septembre, 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans la désignation des souscripteurs.

En fait, la désignation aurait dû être la suivante:

1. - Monsieur Yves Van Renterghem, dirigeant de sociétés, demeurant à L-2550 Luxembourg-Belair, fondateur et souscripteur.

2. - Monsieur Daniel Van Meerbeeck, demeurant à L-8211 Mamer, route d'Arlon, 105, souscripteur,

et les actions souscrites comme suit:

1. - Mr Daniel Van Meerbeeck, une action	1
2. - Mr Yves van Renterghem, trente actions	30
Total: trente et une actions	31

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur sa demande et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Y. Van Renterghem, D. Van Meerbeeck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, vol. 145S, fol. 76, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

J. Elvinger.

(001261.2/211/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

EUROINVEST (POLAND 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 70.930.

Il résulte d'une résolution du seul actionnaire qu'en date du 1^{er} février 2005:

- Le siège social de la Société est transféré à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
- Par conséquent, l'adresse professionnelle des gérants de la société, M. Hugo Neuman et Mme Xenia Kotoula, est modifiée comme suit: 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- Le seul actionnaire de la Société est ROCKSPRING P.I.M. (REGULATED) LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 166, Sloane Street, Londres SW1X 9QF, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour avis conforme

X. Kotoula

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03319. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015033.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS EUROPEENS, Société Anonyme.

Capital social: EUR 546.000,-.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 22.437.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 15 décembre 2004

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la société à Mlle Evelyne Jastrow, administrateur de la société qui portera le titre d'administrateur-délégué et qui pourra engager la société sous sa seule signature. Cette délégation est valable jusqu'à révocation et tant que Mlle Jastrow exercera un mandat d'administrateur au sein de la société.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 décembre 2004

Le Conseil dûment autorisé par l'assemblée de ce jour, a délégué la gestion journalière de la société à Mlle Evelyne Jastrow qui pourra engager la société sous sa seule signature. Cette délégation est valable jusqu'à révocation et tant que Mlle Jastrow exercera un mandat d'administrateur au sein de la société.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003632.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

COGNIS HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 83.720.

In the year two thousand and five on the twenty first of January.
Before Me Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) PERMIRA EUROPE II L.P.1, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, here represented by Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on January 20, 2005,
- 2) PERMIRA EUROPE II L.P.2, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, here represented by Mr Jean Steffen, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on January 20, 2005,
- 3) PERMIRA EUROPE II C.V.3, having its registered office at Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, here represented by Mr Jean Steffen, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on January 20, 2005,
- 4) PERMIRA EUROPE II C.V.4, having its registered office at Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, here represented by Mr Jean Steffen, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on January 20, 2005,
- 5) SCHRODER VENTURES INVESTMENT LIMITED, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, here represented by Mr Jean Steffen, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on January 20, 2005,
- 6) PERMIRA EUROPE II Co-INVESTMENT SCHEME, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, here represented by Mr Jean Steffen, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on January 20, 2005,
- 7) COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR, having its registered office at 56, Paul-Thomas-Strasse, D-40551 Düsseldorf, here represented by Mr Jean Steffen, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on January 18 and 20, 2005,
- 8) COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR II, having its registered office at 56, Paul-Thomas-Strasse, D-40551 Düsseldorf, here represented by Mr Jean Steffen, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on January 18 and 20, 2005,
- 9) SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCE FUND II L.P.1, having its registered office at 1013, Centre Road, Wilmington Delaware 19805 USA, here represented by Mr Jean Steffen, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on January 19, 2005,
- 10) SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCE FUND II L.P.2, having its registered office at 1013, Centre Road, Wilmington Delaware 19805 USA, here represented by Mr Jean Steffen, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on January 19, 2005,

11) SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCE FUND II L.P.3, having its registered office at 1013, Centre Road, Wilmington Delaware 19805 USA, here represented by Mr Jean Steffen, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on January 19, 2005,

12) SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCE FUND II Strategic Partners L.P., having its registered office at 1013, Centre Road, Wilmington Delaware 19805 USA, here represented by Mr Jean Steffen, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on January 19, 2005,

13) SITCO NOMINEES Ltd. VC 01903, having its registered office at 22 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, here represented by Mr Jean Steffen, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on January 19, 2005,

14) GS CAPITAL PARTNERS 2000 L.P., having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, here represented by Mr Jean Steffen, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on January 18, 2005,

15) GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE L.P., having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, here represented by Mr Jean Steffen, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on January 18, 2005,

16) GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & Co BETEILIGUNGS KG., having its registered office at Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, here represented by Mr Jean Steffen, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on January 18, 2005,

17) GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND L.P., having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, here represented by Mr Jean Steffen, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on January 18, 2005,

18) STONE STREET FUND 2000 L.P., having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, here represented by Mr Jean Steffen, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on January 18, 2005,

19) BRIDGE STREET SPECIAL OPPORTUNITIES FUND 2000 L.P., having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, here represented by Mr Jean Steffen, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on January 18, 2005,

Said proxies, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Which appearing person, acting in her above mentioned capacities, declared and requested the undersigned notary to state:

- That the prenamed parties are the sole shareholders of COGNIS HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 83.720, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, of September 6, 2001, published in the Mémorial C, number 201 of February 6, 2002 and that the articles of association were amended a last time pursuant to a deed of the undersigned notary of January 16, 2005, not yet published in the Mémorial C.

- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Reduction of the subscribed capital by an amount of thirty-seven million one hundred seventy-eight thousand six hundred seventy-five euros (EUR 37,178,675.-) so as to bring it down from its present amount of seventy-eight million six hundred eighty-five thousand euros (EUR 78,685,000.-) to forty-one million five hundred six thousand three hundred twenty-five euros (EUR 41,506,325.-), by cancellation of the one million four hundred eighty-seven thousand one hundred forty-seven (1,487,147) Class D shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, held by the company following their redemption from NEW INVESTMENT OPPORTUNITIES, S.à r.l.

2) Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the company so as to reflect the capital reduction and the cancellation of the Class D shares.

3) Acknowledgment of the new shareholder structure and share ownerships in the Company as a result of the above reduction of the share capital and the cancellation of the one million four hundred eighty-seven thousand one hundred forty-seven (1,487,147) Class D shares, which is as follows:

Name of Shareholder	Number and class of remaining shares held after share capital reduction and cancellation of the Class D shares
PERMIRA EUROPE II L.P.1	262,311 Class A
PERMIRA EUROPE II L.P.2	410,281 Class A
PERMIRA EUROPE II C.V.3	17,357 Class A
PERMIRA EUROPE II C.V.4	26,036 Class A
SCHRODER VENTURES INVESTMENT LIMITED	28,205 Class A 4,713 Class B
PERMIRA EUROPE II Co-INVESTMENT SCHEME	6,976 Class A
COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR	24,538 Class A 2,133 Class B 25,627 Class C
COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR II	3,295 Class A

	286 Class B
	7,254 Class C
SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCE FUND II L.P.1	38,264 Class B
SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCE FUND II L.P.2	16,297 Class B
SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCE FUND II L.P.3	4,343 Class B
SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCE FUND II STRATEGIC PARTNERS L.P.	591 Class B
SITCO NOMINEES Ltd. VC 01903	1,100 Class B
GS CAPITAL PARTNERS 2000 L.P.	441,550 Class C
GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE L.P.	160,442 Class C
GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH BETEILIGUNGS KG	18,456 Class C
GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND L.P.	140,292 Class C
STONE STREET FUND 2000 L.P.	13,271 Class C
BRIDGE STREET SPECIAL OPPORTUNITIES FUND 2000 L.P.	6,635 Class C

Then, the shareholders take the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to reduce the share capital by an amount of thirty-seven million one hundred seventy-eight thousand six hundred seventy-five euros (37,178,675.- EUR) so as to bring it down from its present amount of seventy-eight million six hundred eighty-five thousand euros (78,685,000.- EUR) to forty-one million five hundred six thousand three hundred twenty-five euros (41,506,325.- EUR), by cancellation of the one million four hundred eighty-seven thousand one hundred forty-seven (1,487,147) Class D shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, held by the company following their redemption from NEW INVESTMENT OPPORTUNITIES, S.à r.l.

Second resolution

The shareholders decide to replace the existing article 6 of the articles of association by the following wording:

Art. 6. The subscribed capital of the Company is set at forty-one million five hundred six thousand three hundred twenty-five euros (41,506,325.- EUR) divided into seven hundred seventy-eight thousand nine hundred ninety-nine (778,999) Class A shares, sixty-seven thousand seven hundred twenty-seven (67,727) Class B shares and eight hundred thirteen thousand five hundred twenty-seven (813,527) Class C shares, with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) per share, having the same rights (save for the calculation of the Special Majority).

Third resolution

The shareholders decide to acknowledge the new shareholder structure and share ownerships in the Company as a result of the above reduction of the share capital and the cancellation of the one million four hundred eighty-seven thousand one hundred forty-seven (1,487,147) Class D shares, which is as follows:

Name of Shareholder	Number and class of remaining shares held after share capital reduction and cancellation of the Class D shares
PERMIRA EUROPE II L.P.1	262,311 Class A
PERMIRA EUROPE II L.P.2	410,281 Class A
PERMIRA EUROPE II C.V.3	17,357 Class A
PERMIRA EUROPE II C.V.4	26,036 Class A
SCHRODER VENTURES INVESTMENT LIMITED	28,205 Class A
	4,713 Class B
PERMIRA EUROPE II Co-INVESTMENT SCHEME	6,976 Class A
COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR	24,538 Class A
	2,133 Class B
	25,627 Class C
COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR II	3,295 Class A
	286 Class B
	7,254 Class C
SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCE FUND II L.P.1	38,264 Class B
SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCE FUND II L.P.2	16,297 Class B
SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCE FUND II L.P.3	4,343 Class B
SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCE FUND II STRATEGIC PARTNERS L.P.	591 Class B
SITCO NOMINEES Ltd. VC 01903	1,100 Class B
GS CAPITAL PARTNERS 2000 L.P.	441,550 Class C
GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE L.P.	160,442 Class C
GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH BETEILIGUNGS KG	18,456 Class C
GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND L.P.	140,292 Class C

STONE STREET FUND 2000 L.P.

13,271 Class C

BRIDGE STREET SPECIAL OPPORTUNITIES FUND 2000 L.P.

6,635 Class C

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) PERMIRA EUROPE II L.P.1, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, ici représentée par Maître Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 janvier 2005,

2) PERMIRA EUROPE II L.P.2, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, ici représentée par Maître Jean Steffen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 janvier 2005,

3) PERMIRA EUROPE II C.V.3, ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, ici représentée par Maître Jean Steffen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 janvier 2005,

4) PERMIRA EUROPE II C.V.4, ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, ici représentée par Maître Jean Steffen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 janvier 2005,

5) SCHRODER VENTURES INVESTMENT LIMITED, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, ici représentée par Maître Jean Steffen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 janvier 2005,

6) PERMIRA EUROPE II Co-INVESTMENT SCHEME, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, ici représentée par Maître Jean Steffen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 janvier 2005,

7) COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR, ayant son siège social à 56, Paul-Thomas-Strasse, D-40551 Düsseldorf, ici représentée par Maître Jean Steffen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé les 18 et 20 janvier 2005,

8) COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR II, ayant son siège social à 56, Paul-Thomas-Strasse, D-40551 Düsseldorf, ici représentée par Maître Jean Steffen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé les 18 et 20 janvier 2005,

9) SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCE FUND II L.P.1, ayant son siège social à 1013, Centre Road, Wilmington Delaware 19805 USA, ici représentée par Maître Jean Steffen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 janvier 2005,

10) SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCE FUND II L.P.2, ayant son siège social à 1013, Centre Road, Wilmington Delaware 19805 USA, ici représentée par Maître Jean Steffen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 janvier 2005,

11) SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCE FUND II L.P.3, ayant son siège social à 1013, Centre Road, Wilmington Delaware 19805 USA, ici représentée par Maître Jean Steffen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 janvier 2005,

12) SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCE FUND II STRATEGIC PARTNERS L.P., ayant son siège social à 1013, Centre Road, Wilmington Delaware 19805 USA, ici représentée par Maître Jean Steffen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 janvier 2005,

13) SITCO NOMINEES Ltd. VC 01903, ayant son siège social à 22 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, ici représentée par Maître Jean Steffen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 janvier 2005,

14) GS CAPITAL PARTNERS 2000 L.P., ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, ici représentée par Maître Jean Steffen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 janvier 2005,

15) GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE L.P., ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, ici représentée par Maître Jean Steffen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 janvier 2005,

16) GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & Co BETEILIGUNGS KG., ayant son siège social à Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, ici représentée par Maître Jean Steffen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 janvier 2005,

17) GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND L.P., ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, ici représentée par Maître Jean Steffen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 janvier 2005,

18) STONE STREET FUND 2000 L.P., ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, ici représentée par Maître Jean Steffen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 janvier 2005,

19) BRIDGE STREET SPECIAL OPPORTUNITIES FUND 2000 L.P., ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, ici représentée par Maître Jean Steffen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 janvier 2005.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter:

- Que les prédites sociétés sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée COGNIS HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 83.720, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 septembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 201 du 6 février 2002 et que les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 janvier 2005, non encore publié au Mémorial C.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Réduction du capital social souscrit à concurrence d'un montant de trente-sept millions cent soixante-dix-huit mille six cent soixante-quinze euros (EUR 37.178.675,-) pour le ramener de son montant actuel de soixante-dix-huit millions six cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 78.685.000,-) à quarante et un millions cinq cent six mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 41.506.325,-) par l'annulation des un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cent quarante-sept (1.487.147) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, détenues par la société suite à leur rachat de NEW INVESTMENT OPPORTUNITIES, S.à r.l.

2) Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société pour refléter la réduction de capital et l'annulation des parts sociales de classe D.

3) Reconnaissance de la nouvelle structure de l'actionariat et des propriétés des parts sociales dans la société suite à la réduction du capital social et à l'annulation des un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cent quarante-sept (1.487.147) parts sociales de classe D, qui se présente comme suit:

Nom de l'associé	Nombre et classe de parts sociales restants suite à la réduction de capital et l'annulation de parts sociales de classe D
PERMIRA EUROPE II L.P.1	262.311 Classe A
PERMIRA EUROPE II L.P.2	410.281 Classe A
PERMIRA EUROPE II C.V.3	17.357 Classe A
PERMIRA EUROPE II C.V.4	26.036 Classe A
SCHRODER VENTURES INVESTMENT LIMITED	28.205 Classe A
	4.713 Classe B
PERMIRA EUROPE II Co-INVESTMENT SCHEME	6.976 Classe A
COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR	24.538 Classe A
	2.133 Classe B
	25.627 Classe C
COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR II	3.295 Classe A
	286 Classe B
	7.254 Classe C
SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCE FUND II L.P.1	38.264 Classe B
SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCE FUND II L.P.2	16.297 Classe B
SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCE FUND II L.P.3	4.343 Classe B
SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCE FUND II STRATEGIC PARTNERS L.P.	591 Classe B
SITCO NOMINEES Ltd. VC 01903	1.100 Classe B
GS CAPITAL PARTNERS 2000 L.P.	441.550 Classe C
GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE L.P.	160.442 Classe C
GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH BETEILIGUNGS KG	18.456 Classe C
GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND L.P.	140.292 Classe C
STONE STREET FUND 2000 L.P.	13.271 Classe C
BRIDGE STREET SPECIAL OPPORTUNITIES FUND 2000 L.P.	6.635 Classe C

Ensuite, les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social souscrit à concurrence d'un montant de trente-sept millions cent soixante-dix-huit mille six cent soixante-quinze euros (EUR 37.178.675,-) pour le ramener de son montant actuel de soixante-dix-huit millions six cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 78.685.000,-) à quarante et un millions cinq cent six mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 41.506.325,-) par l'annulation d'un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cent quarante-sept (1.487.147) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, détenues par la société suite à leur rachat de NEW INVESTMENT OPPORTUNITIES, S.à r.l.

Deuxième résolution

Les associés décident de remplacer l'article 6 des statuts par le texte suivant:

«**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à quarante et un millions cinq cent six mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 41.506.325,-) divisé en sept cent soixante-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (778.999) parts sociales de classe A, soixante-sept mille sept cent vingt-sept (67.727) parts sociales de classe B et huit cent treize mille cinq cent vingt-sept (813.527) parts sociales de classe C, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale, ayant les mêmes droits (à l'exception du calcul de la Majorité Spéciale/Qualifiée).

Troisième résolution

Les associés décident de reconnaître la nouvelle structure de l'actionariat et des propriétés des parts sociales dans la société suite à la précédente réduction de capital et annulation des un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cent quarante-sept (1.487.147) parts sociales de classe D, qui se présente comme suit:

Nom de l'associé	Nombre et classe de parts sociales restants suite à la réduction de capital et l'annulation de parts sociales des classe D
PERMIRA EUROPE II L.P.1	262.311 Classe A
PERMIRA EUROPE II L.P.2	410.281 Classe A
PERMIRA EUROPE II C.V.3	17.357 Classe A
PERMIRA EUROPE II C.V.4	26.036 Classe A
SCHRODER VENTURES INVESTMENT LIMITED	28.205 Classe A
	4.713 Classe B
PERMIRA EUROPE II Co-INVESTMENT SCHEME	6.976 Classe A
COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR	24.538 Classe A
	2.133 Classe B
	25.627 Classe C
COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR II	3.295 Classe A
	286 Classe B
	7.254 Classe C
SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCE FUND II L.P.1	38.264 Classe B
SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCE FUND II L.P.2	16.297 Classe B
SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCE FUND II L.P.3	4.343 Classe B
SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCE FUND II STRATEGIC PARTNERS L.P.	591 Classe B
SITCO NOMINEES Ltd. VC 01903	1.100 Classe B
GS CAPITAL PARTNERS 2000 L.P.	441.550 Classe C
GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE L.P.	160.442 Classe C
GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH BETEILIGUNGS KG	18.456 Classe C
GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND L.P.	140.292 Classe C
STONE STREET FUND 2000 L.P.	13.271 Classe C
BRIDGE STREET SPECIAL OPPORTUNITIES FUND 2000 L.P.	6.635 Classe C

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 62, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

P. Frieders.

(016110.3/212/339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

ST MAXIME INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 106.080.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the ninth day of February.

Before Me Gérard Lecuit, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ASHLEY GRANDCHILDREN'S 2003 SETTLEMENT, acting through its two trustees being:

- CHILTERN TRUST COMPANY LIMITED, a company with registered office at 3, Sheldon Square, London W2 6PS, United Kingdom

- Mr Neil Ashley, Director of companies, born in Barton-on-Humber, on 14 November 1936, and residing at Burcot, Oxfordshire OX143DJ, United Kingdom acting

both acting as trustee for 50%,

all here represented by Ms Lieve Breugelmans, private employee, residing professionally at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, by virtue of two proxies given under private seal on February 9, 2005.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise. The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ST MAXIME INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's capital is set at one hundred eighty six thousand five hundred euros (186,500.- EUR) represented by one thousand eight hundred sixty five (1,865) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general partners meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of each members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general partners meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general partners meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the said parties, acting as trustees of the ASHLEY GRANDCHILDREN'S 2003 SETTLEMENT, represented as stated here above, declare to subscribe for the one thousand eight hundred sixty five (1,865) shares as follows:

- CHILTERN TRUST COMPANY LIMITED, prenamed	932 shares
- Mr Neil Ashley, prenamed	933 shares

and to have them fully paid up in cash of an amount of one hundred eighty six thousand five hundred Euros (186,500.-EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2005.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand five hundred euros (3,500.- EUR).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the partners, representing the entirety of the subscribed capital have passed the following resolutions:

1) The number of managers is set at two.

The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

* Mr Alain Heinz, private employee, residing professionally at 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, born on 17th May 1968 in Forbach (France),

* Mrs Géraldine Schmit, private employee, residing professionally at 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, born on 12th November 1969 in Messancy (Belgium).

2) The Company shall have its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

ASHLEY GRANDCHILDREN'S 2003 SETTLEMENT, agissant par ses trustees

- CHILTERN TRUST COMPANY LIMITED, une société ayant son siège social à 3, Sheldon Square, Londres W2 6PS Royaume-Uni

- Monsieur Neil Ashley, administrateur de sociétés, né à Barton-on-Humber le 14 novembre 1936 résidant à Burcot Oxfordshire OX143DJ Royaume-Uni

tous deux agissant en qualité de trustee à concurrence de 50% chacun

ici représentée par Mademoiselle Lieve Breugelmanns, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 9 février 2005

Lesdites procurations, après signature ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent, entre le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de ST MAXIME INVESTMENTS S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés réunis en assemblée extraordinaire.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent quatre vingt six mille cinq cents euros (186.500,- EUR) représenté par mille huit cent soixante cinq (1.865) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérant(s) sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de chacun des membres quelconques du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ces parties comparantes, agissant en leur qualité de trustees de ASHLEY GRANDCHILDREN'S 2003 SETTLEMENT ici représentée comme indiqué ci-dessus, ont déclaré souscrire aux mille huit cent soixante cinq (1.865) parts sociales

CHILTREN TRUST COMPANY LIMITED, précitée,	932 parts
Monsieur Neil Ashley, prénommé.	933 parts

et ont déclaré les avoir libérées en espèces à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-six mille cinq cents euros (186.500,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement trois mille cinq cents euros (3.500,- EUR).

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants, représentant la totalité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alain Heinz, employé privé, résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, né le 17 mai 1968 à Forbach (France),

- Madame Géraldine Schmit, employée privée, résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, née le 11 novembre 1969 à Messancy (Belgique).

2) Le siège social de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Breugelmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, vol. 147S, fol. 2, case 11. – Reçu 1.865 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

G. Lecuit.

(015924.3/220/275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

C6Med, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R. C. Luxembourg B 106.020.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the thirtieth of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

COLONY INVESTOR VI, L.P., a limited partnership company incorporated under the law of Delaware, having its principal place of business is at 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, United States, represented by its general partner COLONY CAPITAL VI, L.P., a Delaware limited partnership, itself represented by its general partner COLONY GP VI, LLC, a Delaware limited liability company, itself represented by Mr. Mark M. Hedstrom, Vice President, himself finally represented by Mr. Hubert Janssen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There is hereby formed a private limited liability company under the name of C6Med, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the «Company»), and, in particular, by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the «Articles»).

2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined in article 5) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the Manager (as defined in article 8) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measure will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager.

3. Object

3.1. The corporate object of the Company is:

3.1.1. to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments (including but not limited to notes, bonds and redeemable convertible bonds) in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests and;

3.1.2. to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»), within the limits of the laws of Luxembourg.

3.2. For purposes of article 3.1.2. a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.3.1. make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries (whether corporate entities, partnerships or sociétés de personnes) of the Company or of a Connected Company;

3.3.2. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.3. advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company;

3.3.4. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

3.3.5. enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.3.6. enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to its purpose;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital

5.1. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one hundred and twenty-five (125) shares (hereafter referred to as the «Shares» and each as a «Share»). Each Share has a nominal value of one hundred Euro (EUR 100). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2. In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred.

5.3. All Shares will have equal rights.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of Shares

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3. In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Manager.

Chapter III. - Management

8. Management

8.1. The Company is managed by one manager (hereafter referred to as the «Manager»). The Manager needs not to be Shareholder.

8.2. The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.

9. Power of the Manager. In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.

10. Representation of the Company. The Company shall validly be bound by the sole signature of its Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

11. Delegation and agent of the Managers

11.1. The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Chapter IV. - General meeting of Shareholders

12. Powers of the general meeting of Shareholders - Votes

12.1. All powers not expressly reserved to the Manager by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.

12.2. In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

12.3. Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.

12.4. In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

13. Holding of general meetings

13.1. Shareholders meetings may always be convened by the Manager.

13.2. Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of February of each year.

13.3. Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

14. Majorities

14.1. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.

14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business year

15. Business year

15.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December of each year.

15.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager. The Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Distribution right on Shares

16.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2. From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.

16.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

16.5. Interim dividends may be paid out upon decision of the Manager provided that:

16.5.1. interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and

16.5.2. the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

Chapter VI. - Liquidation

17. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18. Liquidation

18.1. The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

18.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2005.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

COLONY INVESTOR VI, L.P. 125 Shares

Total: one hundred and twenty-six Shares 125 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Manager for an undetermined period³: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), established by a deed drawn up on 27 June 2002 by the Notary Aloyse Biel, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.540 and which articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1449 dated 8 October 2002 (page 69544).

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall validly be bound by the sole signature of its single Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

2) The Company shall have its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COLONY INVESTOR VI, L.P., une limited partnership company constituée sous la loi de l'Etat de Delaware, ayant son principal établissement 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, United States, représentée par son general partner COLONY CAPITAL VI, LP, un limited partnership régi par le Droit de l'Etat de Delaware, lui-même représenté par son general partner COLONY GP VI, LLC, une limited liability company de Droit de l'Etat de Delaware, lui-même représenté par M. Mark M. Hedstrom, Vice-Président, lui-même enfin représenté par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de C6Med, S.à r.l., qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après dénommée la «Société»), et, en particulier, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après dénommée la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les «Statuts»).

2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (définis à l'article 5) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. Toutefois, le Gérant (défini à l'article 8) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

3. Objet

3.1. L'objet de la Société est:

3.1.1. d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes (incluant notamment les titres de dettes (notes), les obligations, les obligations convertibles et rachetables), sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts;

3.1.2. de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liés à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées» et, chacune, une «Société Apparentée») dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.2. Pour les besoins de l'article 3.1.2 une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé ou actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

3.3. La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

3.3.1. effectuer des investissements, soit directement, soit au travers de participations, directes ou indirectes, dans des filiales (qu'il s'agisse de sociétés de capitaux, sociétés de personnes ou de partnerships) de la Société ou d'une Société Apparentée;

3.3.2. emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes), de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.3. avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toute Société Apparentée;

3.3.4. accorder ou recevoir toutes garanties, mettre ou prendre en gage ou fournir et recevoir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.3.5. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.3.6. conclure des contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec son objet;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social

5.1. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (ci-après dénommées les «Parts Sociales» ou, chacune, une «Part Sociale»). Chaque Part Sociale a une valeur nominale de cent Euros (100 EUR). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2. En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.3. Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, si bien que seul un propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3. En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4. Chaque Associé s'engage en outre à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans l'accord écrit préalable du Gérant.

Titre III. - Gérance

8. Gérance

8.1. La Société est gérée par un Gérant (ci-après dénommé le «Gérant»). Le Gérant n'est pas obligatoirement Associé.

8.2. Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.

9. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

10. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

11. Délégation et mandataires du Gérant

11.1. Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2. Le Gérant détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des Associés

12. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes

12.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.

12.2. En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

12.3. Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

12.3. Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

13. Tenue d'assemblées générales

13.1. Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant.

13.2. Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de février de chaque année.

13.3. Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

14. Majorités

14.1. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social

15. Exercice social

15.1. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2. A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant. Le Gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3. Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

16. Droit de distribution sur les parts

16.1. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2. Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 5 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.

16.3. Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant seront pris par l'assemblée générale des Associés.

16.5. Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du Gérant à condition:

16.5.1. qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce-dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et

16.5.2. que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis le fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Titre VI. - Liquidation

17. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18. Liquidation

18.1. La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

18.2. La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

26530

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts sociales

COLONY INVESTOR VI, L.P. 125 parts sociales

Total: cent vingt-cinq parts sociales 125 parts sociales

Toutes les Parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée aux fonctions de Gérant pour une période indéterminée: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Aloyse Biel, le 27 juin 2002, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.540 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1449 en date du 8 octobre 2002 (page 69544).

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 45, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

J. Elvinger.

(015107.3/211/424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

HUGKAZKO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 106.022.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. PROCEDIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

ici représentée par Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 26 janvier 2005.

2. CRITERIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

ici représentée par Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme holding que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding luxembourgeoise sous la dénomination HUGKAZKO HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées concernant les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 12 avril de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année Sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition Générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les trois mille et cent (3.100) actions ont été souscrites comme suit par:

1. PROCEDIA S.à r.l., prédésignée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
2. CRITERIA S.à r.l., prédésignée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
Total: trois mille et cent actions	3.100

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui la reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille neuf cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2010.

1. PROCEDIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.164);

2. CRITERIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.199);

3. Monsieur Gabriel Jean, juriste, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2010:

la société MARBLEDEAL LTD, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 41, Chalton Street GB-Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Quatrième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel Jean, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-M. Bettinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2005, vol. 891, fol. 42, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 février 2005.

J.-J. Wagner.

(015116.3/239/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

BIOIMPLAMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 106.023.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. PROCEDIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2. CRITERIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.- et sub 2.- sont toutes deux ici représentées par:

Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations lui données à Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: BIOIMPLAMED S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Perlé.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tant pour son compte que pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers: toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'achat, la vente par toutes techniques, l'importation, l'exportation, en gros ou en détail, de tous produits cosmétiques et esthétiques. Dans le cadre de cet objet, la société peut développer et/ou participer au développement de tout programme de recherche et de perfectionnement de ces produits et/ou méthodes et procédés.

Elle peut faire, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, d'une façon générale et sans que cette énumération soit limitative, toutes opérations civiles et commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, toutes opérations de franchisage, en relation avec son activité sociale susmentionnée pouvant en faciliter la réalisation et s'intéresser par voie d'association, d'apport ou de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes les sociétés ou entreprises existantes ou à créer dont l'objet est analogue ou connexe au sien ou qui sont susceptibles de constituer pour elle une source d'approvisionnement ou une possibilité de débouchés. Le cas échéant, la société se conformera pour telle ou telle partie de son activité aux dispositions légales ou réglementaires régissant l'accès à la profession.

Elle pourra exploiter tous brevets, licences, secrets de fabrication, dessins et modèles, «savoir-faire», marques, recevoir des droits, des royalties.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année Sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition Générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. La société PROCEDIA S.à r.l., prédésignée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
2. La société CRITERIA S.à r.l., prédésignée, mille cinq cent cinquante actions.	1.550
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille neuf cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Christophe de Schryver, administrateur de société, né à Gand (Belgique), le 28 août 1971, demeurant au 1, rue des Semailles, B-4030 Liège;
2. Monsieur Terry Lidarssi, administrateur de société, né à Ixelles (Belgique), le 5 janvier 1970, demeurant au 85, rue Antoine Gautier, B-1040 Bruxelles;
3. Madame Annick Dupuis, administrateur de société, née à Namur (Belgique), le 17 juin 1962, demeurant au 434, rue de Leuze, B-5300 Vezin.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société PACKTREND S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 4, rue de la Poste à L-8824 Perlé. (R.C.S. Diekirch, section B numéro 5.748);

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 34, rue de la Poste, L-8824 Perlé.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Christophe de Schryver, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-M. Bettinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2005, vol. 891, fol. 42, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 février 2005.

J.-J. Wagner.

(015119.3/239/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

OBLÒ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 100.348.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Manuele Maria Musso, né le 19 janvier 1973 à Castellamonte (Italie), demeurant à I-10081 Castellamonte, Viale Tenente Morello, 19,

ci-après nommée «l'associé unique»,

ici représentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 20 janvier 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société OBLÒ, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 100.348, établie et ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe,

ci-après dénommée «la Société»,

a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 2004, acte publié au Mémorial C numéro 618 du 16 juin 2004.

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune;

- que Monsieur Manuele Maria Musso, s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société;

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'associé unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'associé unique;

- que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport, conformément à la loi, par Monsieur Vincent Thill, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, désigné «commissaire à la liquidation» par l'associé unique de la Société;

- que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée au gérant et au commissaire aux comptes;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, ès qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.P. Fiorucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, vol. 23CS, fol. 72, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

J. Delvaux.

(015067.3/208/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

INDUSTRIAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.522.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *July 12, 2005* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10th, 1915.

The Annual General Meeting of May 12, 2005 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

(02742/795/14)

The Board of Directors.

CAVES St. MARTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Remich, 53, route de Stadtbredimus.
R. C. Luxembourg B 5.220.

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires de notre société à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le mardi *5 juillet 2005* à 11.00 heures du matin, au siège social de la société, 53, route de Stadtbredimus à Remich, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire sur l'exercice 2004.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2004.
3. Affectation des résultats de l'exercice 2004.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 22 des statuts et de déposer leurs titres au plus tard dans la journée du 28 juin 2005, soit au siège social à Remich, soit à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG à Luxembourg.

Les procurations devront être déposées au siège social au plus tard le 30 juin 2005.

Remich, le 26 avril 2005.

I (01864/000/22)

Le Conseil d'Administration.

26538

COSMINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.830.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 28 juin 2005 à 10.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004
- affectation du résultat
- quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- nominations statutaires
- divers.

I (02213/2046/16)

Le Conseil d'Administration.

M.R.I. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.286.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 juin 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02284/534/14)

Le Conseil d'Administration.

TBA TRUST BOARD ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 101.896.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 juin 2005 à 12.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Ratification de la cooptation d'un Administrateur et décharge à accorder à l'Administrateur démissionnaire
6. Divers.

I (02364/520/16)

Le Conseil d'Administration.

EXPLOR HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 14.653.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 27 juin 2005 à 15.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
9. Transfert du siège social
10. Divers.

I (03007/000/23)

Le Conseil d'Administration.

AZZURRI INTERNAZIONALE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.198.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 28 juin 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (02736/795/15)

Le Conseil d'Administration.

MARRONI FINANCES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.180.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 28 juin 2005 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

I (02737/795/17)

Le Conseil d'Administration.

TECANOX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.387.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 juin 2005 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

I (02738/795/17)

Le Conseil d'Administration.

LUXNOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 12.811.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 27, 2005* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous.

I (02739/795/15)

The Board of Directors.

ELARY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 101.387.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *27 juin 2005* à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

I (02740/795/17)

Le Conseil d'Administration.

O.M.C., OVERSEAS MANAGEMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.234.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *28 juin 2005* à 9.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers.

I (02784/788/15)

Le Conseil d'Administration.

METAGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 47.256.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *27 juin 2005* à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers.

I (02892/000/20)

Le Conseil d'Administration.

CENTAURO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.504.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 27 juin 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers.

I (02785/788/15)

Le Conseil d'Administration.

PROMOTION IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 47.689.

Les actionnaires sont priés d'assister à une première

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 30 juin 2005 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport du Liquidateur;
2. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
3. nomination d'un Commissaire-vérificateur en accord avec l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;
4. divers.

et à une deuxième

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 30 juin 2005 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport du Commissaire-vérificateur;
2. décharge au Liquidateur et au Commissaire-vérificateur;
3. clôture de la liquidation.

I (02996/1017/22)

Le Liquidateur.

MORI HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 18.635.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 27 juin 2005 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes

26542

6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers.

I (03003/000/21)

Le Conseil d'Administration.

ISLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.443.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 juin 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

I (02741/795/17)

Le Conseil d'Administration.

PARAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.667.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 11 juillet 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée générale du 11 mai 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02743/795/14)

Le Conseil d'Administration.

HYDROSOL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 31.400.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 27 juin 2005 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers.

I (03004/000/21)

Le Conseil d'Administration.

LEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 68.901.

All shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held at the registered office, on Tuesday 5th July 2005 at 3.00 p.m.

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor for the business year ended December 31st, 2004;
2. Presentation and approval of the annual accounts as at December 31st, 2004;
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor;
4. Miscellaneous.

I (02891/783/14)

The Board of Directors.

AQUILON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.641.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 22 juillet 2005 à 9.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02995/755/14)

Le Conseil d'Administration.

FLANDERS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.684.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 28 juin 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
2. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour la période du 1^{er} juillet 2004 à la date de la présente assemblée
3. Transfert du siège social
4. Divers.

I (02997/795/16)

Le Conseil d'Administration.

POLOWANIE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 35.757.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 27 juin 2005 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes

6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
9. Divers.

I (03006/000/22)

Le Conseil d'Administration.

RAKHAM FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 26.677.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 27 juin 2005 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers.

I (03005/000/21)

Le Conseil d'Administration.

EUROINVEST (CZECH 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 70.882.

Il résulte d'une résolution du seul actionnaire qu'en date du 1^{er} février 2005:

- Le siège social de la Société est transféré à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
 - Par conséquent, l'adresse professionnelle des gérants de la société, M. Hugo Neuman et Mme Xenia Kotoula, est modifiée comme suit: 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
 - Le seul actionnaire de la Société est ROCKSPRING P.I.M. (REGULATED) LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 166, Sloane Street, Londres SW1X 9QF, Royaume-Uni.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour avis conforme

X. Kotoula

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03315. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(015035.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.